



Féchy, le 26 avril 2016

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du 21 juin 2016

Préavis n° 3/2016 relatif à l'équipement Est du chemin de La Pra

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité doit réaliser les travaux d'équipement du chemin de La Pra afin de poser les canalisations d'eau usées, les conduites d'eau sous pression et autres passages pour l'électricité / téléphone. De plus, les Services Industriels de Lausanne (SIL) doivent impérativement procéder au remplacement de la conduite de transport de gaz, qui se situe sous le ce chemin.

Ces travaux se feront en 3 lots suivants :

- Lot 1 : Canalisation E.U. – Electricité – T.T. : Commune de Féchy
- Lot 2 : Conduites d'eau potable : SIDERE
- Lot 3 : Conduite de gaz : SIL – Service du Gaz

Cette réalisation nécessite le dégrappage du revêtement bitumeux actuel, la démolition des sacs à grilles existants puis la création de fouilles pour la pose des divers conduites et canalisations.

Le budget, établi sur la base des devis détaillés du bureau d'ingénieurs, se décompose comme suit :

Génie civil	CHF	75'000.—
Signalisation et marquages	CHF	1'000.—
Travaux géométriques	CHF	1'000.—
Ingénierie	CHF	16'500.—
Raccordement des parcelles	CHF	7'000.—
Divers et imprévus	CHF	10'500.—
		=====
Total général des travaux	CHF	111'000.—
		=====

./..

Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 3/2016,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis n° 1/2016 relatif à l'équipement Est du chemin de La Pra à la route d'Allaman ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme ;
3. de financer le montant de CHF 111'000.— par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense sur 15 années ;
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9282.002.00 fonds de réserve pour investissements futurs sur une durée de 15 ans,
6. de prendre note que cet investissement entraînera annuellement CHF 7'400.— de charges d'exploitation.

La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Carole Bettems

La Secrétaire



Katyla Labhard

